

DOSSIER DE FAISABILITE

Depuis la dernière réforme de la VAE (2022), le dossier de recevabilité doit être renseigné conjointement avec :

- Un organisme référencé comme A.A.P. (Architecte Accompagnateur de Parcours)
- Référencé sur la plateforme France VAE

Pour cela rendez-vous sur la plateforme <https://vae.gouv.fr/> afin :

- 1- Créer votre compte
- 2- Renseigner votre demande
- 3- Choisir votre A.A.P.

A savoir : Si Armonia Formation peut vous accompagner pour l'ensemble des diplômes de la filière sociale et sanitaire et sociale ; nous restons cependant spécialisés sur les diplômes suivants :

- CAP Petite enfance
- DEAES (Accompagnant éducatif et social)
- DEME (Moniteur éducateur)
- DEES (Educateur spécialisé^o)
- DEEJE (Educateur de jeunes enfants)